

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 31 JANVIER 2020

Date de convocation :
13 janvier 2020

Date d'affichage :
13 janvier 2020

Nombre de délégués :

| | | |
|---------------------------|----------|-----------|
| En exercice | : | 58 |
| Présents | : | 37 |
| Pouvoirs | : | 04 |
| Absents ou excusés | : | 17 |

Objet :

Convention de partenariat entre GRDF et le SDET pour favoriser l'efficacité énergétique du gaz sur la commune de Roquecourbe

L'an deux mille vingt, le trente-et-un janvier à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du BURO Club de Terssac, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : MM. ASTIÉ, ROUTHE, TARROUX, ALRAN, ESPITALIER, CABOT, AUDARD, ICHARD, JOURDE, COLLADO, COMENT, DE LAPANOUSE, BALARDY, VIVAN, GOZE, LEMONNIER, AZAIS, FARENC, LAGASSE, BIAU, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, FERNANDEZ, MAYNADIER, REYJAUD, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIE, PINEL, BOZZO, PATTE, BUFFEL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice

Membres ayant donné pouvoir :

- M. GOURC a donné pouvoir à M. CABOT
- M. FORTANIER a donné pouvoir à M. BIAU
- M. MAHOUX a donné pouvoir à M. REYJAUD
- M. SABLAYROLLES a donné pouvoir à M. MYLONAS

Membres excusé et remplacé : M. BERTRAND

Membre excusés : Mme BOUSQUET, MM. BARROU, CHAMAYOU, BERTHIER, SOULA, TORRIJOS, JONGBLOET, SANCHEZ, COMBELLES, ALGANS, BENAMAR, GRAN, ESCANDE, PRADELLES, ESCUDIER, BIEZUS et DARGEIN – VIDAL.

Suite au renouvellement de la concession pour le service public de la distribution de gaz naturel sur la commune de Roquecourbe, approuvé par délibération lors du comité syndical du 19 décembre 2019, le SDET souhaite travailler en collaboration avec le concessionnaire GRDF et la commune de Roquecourbe afin de mettre en place des actions liées à la transition énergétique, à la maîtrise de la demande en énergie et à la lutte contre la précarité énergétique.

Monsieur le Président rappelle que la commune de Roquecourbe a transféré la compétence « gaz » au Syndicat Départemental d'Energie du Tarn en décembre 2011 (Délibération de 8 décembre 2011).

Il précise que la commune de Roquecourbe est engagée dans la transition énergétique avec comme objectif la réduction des consommations énergétiques de ses habitants, la qualité de l'air, et le développement des énergies respectueuses de l'environnement.

Monsieur le Président précise que le SDET, propriétaire du réseau de distribution sur la commune de Roquecourbe et GRDF, gestionnaire du réseau, souhaitent contribuer aux objectifs d'efficacité énergétique de la commune en développant de solutions Gaz Naturel visant à remplacer le fioul comme énergie de chauffage pour les particuliers.

Monsieur le Président propose d'établir une convention entre le SDET et GRDF pour définir les conditions et les modalités afin de promouvoir auprès des habitants de la commune de Roquecourbe les conversions d'installations de chauffage du fioul vers le gaz.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Vu** la délibération du 08 décembre 2011 notifiant le transfert au SDET de la compétence « Gaz » par la commune de Roquecourbe.
- **Vu** la délibération du 19 décembre 2019 décidant du renouvellement sur une durée de 30 ans du contrat de concession entre le SDET et GRDF pour le service public de la distribution de gaz naturel sur la commune de Roquecourbe.

DÉCIDE :

- **D'approuver** le projet de convention, annexé à la présente délibération, entre le SDET et GRDF pour la conversion d'installations de chauffage du fioul vers le gaz sur la commune de Roquecourbe.
- **D'autoriser** le Président à signer et à exécuter la convention entre le SDET et GRDF.
- **D'autoriser** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, 31 janvier 2020

Le Président,

